



Enjeux globaux

De même que les quinze aires paysagères qui constituent l'Ardenne centrale et la Thiérache présentent chacune des caractéristiques et des enjeux spécifiques, les deux ensembles paysagers connaissent, à une échelle plus générale, divers enjeux globaux qui conditionnent leur qualité paysagère future.

Trois enjeux de ce type ont été définis. Ils concernent le tissu bâti villageois, les campagnes agricoles et la forêt.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères, voire à l'ensemble de celles-ci. Ils sont identifiés sur base de deux critères principaux, à savoir leur importance en termes de vulnérabilité et de potentiel pour une majorité des paysages des ensembles paysagers.

La motivation du choix de ces enjeux et leur portée territoriale sont présentées dans les textes qui suivent. A l'instar de ce qui est proposé pour chacune des aires paysagères, des objectifs paysagers et des pistes d'action sont ensuite formulés pour chacun d'entre eux. Il s'agit, à ce stade, de pistes de réflexion qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis entre responsables locaux et régionaux.

Un enjeu transversal a trait au tourisme. Il concerne chacune des aires mais à des degrés divers et se retrouve en filigrane au sein des trois enjeux globaux. Il se traduit par le maintien du point d'équilibre entre le développement touristique et le respect des éléments paysagers emblématiques de l'Ardenne centrale (tissu bâti villageois, campagnes agricoles et forêts).